

### Interpellation à propos du lieu-dit « Les Places »

On sait qu'une proportion élevée des membres de ce Conseil n'adhère pas du tout à la vision municipale d'implanter un EMS sur la parcelle 127, complètement décentrée au chemin de la Tuilière.

Un EMS ne devrait-il pas être au centre de la localité, proche des commerces, des transports publics et des lieux de rencontre ? Or du terrain libre de constructions s'y trouve, au lieu-dit Les Places (cf. verso) ! Nous sommes nombreux à penser que ce secteur, inscrit dans le PPA « Centre du Village », est l'emplacement idéal pour un EMS. Plus de 7'000 m<sup>2</sup> repartis approximativement sur les parcelles 268, 269, 270, 272, 273, 275, 276 et 277. Ces parcelles n'ont-elles aujourd'hui pas toutes un accès routier légalisé, à défaut de servitude(s) appropriée(s), et le terrain y est « potentiellement constructible » selon le PPA, en raison sans doute de la forme défavorable des parcelles.

Un EMS aux Places ? Pas plus la Municipalité actuelle que les Municipalités précédentes n'ont, de mémoire, communiqué<sup>1</sup> sur cette éventualité, ni été interpellées pour le faire. La rumeur courrait il y a quelques années que les multiples propriétaires desdites parcelles n'étaient pas « vendeurs » et/ou pas d'accord entre eux. J'ai appris au hasard d'une conversation récente que la situation serait depuis peu tout autre : les propriétaires se seraient associés de manière informelle pour trouver des solutions valorisant leur foncier, et auraient à cet effet notamment pris langue avec la Municipalité.

J'ai dès lors l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité, en vertu de l'article 67 du règlement du Conseil Communal :

1. Est-il exact que la Municipalité a renoncé cette année à la proposition du propriétaire d'une parcelle 284 d'inscrire une servitude de passage pour véhicules, qui aurait permis l'accès routier à ces parcelles ?
2. Si oui, pourquoi ?
3. La Municipalité envisage-t-elle de profiter de cette apparente fenêtre d'opportunité pour concevoir, négocier et convenir d'autres solutions avec ces propriétaires en vue d'ouvrir la porte à une valorisation des Places pour des bâtiments publics et/ou public/privés tels qu'EMS, appartements protégés et/ou pas, centre médical, commerces, etc. ?
4. La RDU étant enterrée, osons un pas supplémentaire. La Municipalité pourrait-elle envisager de proposer un échange de parcelles avec les propriétaires : (une partie de) la parcelle communale 127 au chemin des Tuilières, portée au bilan comme patrimoine financier, contre, après remaniement parcellaire, les surfaces du lieu-dit Les Places potentiellement utiles au développement de la commune ?
5. Le futur PACom, qui doit intégrer les PQ/PPA, va-t-il proposer une adaptation du volet « Centre du Village » dans le sens des éléments exposés ci-dessus ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Prangins, le 6 décembre 2023

  
F. KRULL

---

<sup>1</sup> Sources : PV des séances du Conseil, rapports de gestion

